

Parcours vers un métier d'Agent de Service Médico-Social

Action - 18532



Lieu de formation	Elan Formation Mulhouse Location temporaire à Saint Louis
Dates de formation	Du 14 octobre 2024 au 12 juin 2025 35 heures / semaine - Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Durée	480 heures en centre de formation et 210 heures en entreprise
Prérequis et population concernée	Demandeur d'emploi ou inscrit en Mission Locale et ayant validé son projet professionnel. Motivation à suivre la formation dans sa totalité.
Nombre de places	10 places
Objectifs pédagogiques et sorties visées	Acquérir les compétences nécessaires afin d'obtenir le titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social – RNCP35028 (05/10/2025) Titres professionnels délivrés par le Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion.
Programme	Programme de formation totalement individualisé en fonction du niveau de départ du candidat : <ul style="list-style-type: none"> • Accueil et Bilan • Techniques de Recherche d'Emploi (TRE) • Construction du dossier professionnel • Perfectionnement bureautique • Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) • Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents. • Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé. • Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement
Moyens pédagogiques et supports	Formation active et participative, comprenant des exercices pratiques et des études de cas. Les supports de cours et exercices sont donnés, expliqués et corrigés par un formateur salarié d'Elan de manière individualisée. Un poste informatique mis à disposition par stagiaire. Un plateau technique complet Formation en présentiel et distanciel
Renseignements et inscriptions	Renseignements : Téléphoner à ELAN au 03 88 30 78 30
Adresse de l'Information Collective	Informations collectives : Le 23 septembre 2024 à 9h00 Le 30 septembre 2024 à 9h00 France Travail – Agence de Saint Louis - 123 rue de Mulhouse 68300 SAINT LOUIS Tests de positionnement, entretien de motivation. Se présenter avec un CV.
Partenaires	

Parcours vers un métier

d'Agent de Service Médico-Social

Action - 18532



TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Agent de service médico-social

Le titre professionnel agent de service médico-social¹ niveau 3 (code NSF : 330,334t,343t) se compose de trois activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP).

L'emploi s'exerce sous la hiérarchie du responsable hôtelier, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle. Selon les compétences mises en œuvre, l'emploi s'exerce sous la responsabilité partagée du responsable hôtelier et du responsable soignant.

L'agent de service médico-social réalise le nettoyage et le bionettoyage des locaux de l'établissement et contribue aux prestations du service hôtelier. Dans le respect des limites de sa fiche de poste et des compétences de chaque métier, l'agent de service médico-social vient en appui de l'équipe soignante pour accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne. Il prend en compte la disposition psychique et l'état physique du résident au moment où il intervient auprès de lui ou dans son espace.

Tout au long de son service, l'agent de service médico-social est attentif au résident, communique avec lui de manière adaptée et bienveillante. Il exerce ses activités en faisant preuve de non-discrimination.

Tout au long de son service, l'agent de service médico-social respecte les standards de qualité de l'établissement et les règles d'hygiène. Il se protège en respectant les mesures de prévention des risques professionnels.

Afin de maintenir les locaux et sanitaires communs ainsi que les locaux administratifs en état de propreté et d'hygiène, l'agent de service médico-social nettoie les surfaces avec les techniques appropriées, dans le respect de la fiche de poste et des modes opératoires. Il utilise les matériels et produits adaptés aux prestations et veille à la sécurité des usagers.

Dans les chambres et salles de bains des résidents ainsi que dans d'autres locaux et équipements à risque infectieux, il applique les protocoles de bionettoyage afin d'atteindre une réduction de la contamination biologique des surfaces.

L'agent de service médico-social participe au service du linge personnel des résidents et du linge de l'établissement. Il contribue au service des repas des résidents en chambre ou dans la salle à manger.

Selon les consignes du responsable soignant l'agent de service médico-social aide le résident dans ses déplacements et lors de ses repas.

L'agent de service médico-social est conscient que la chambre du résident est son « chez-soi », il respecte la vie privée et intime du résident lors de ses interventions. Au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, il participe à la préservation de l'autonomie du résident, au maintien des acquis et au ralentissement de la perte de capacités. Il tient compte du projet d'accompagnement personnalisé, des besoins et des souhaits du résident. Il communique de manière adaptée avec les familles et les visiteurs et contribue à l'image de l'établissement.

En fin de service l'agent de service médico-social renseigne le support de traçabilité. Une application numérique peut être utilisée pour la transmission des informations.

Il participe aux réunions de transmissions pluriprofessionnelles. Il transmet toute observation liée à un état inhabituel du résident au personnel soignant et participe à la traçabilité des comportements perturbateurs habituels du résident. Il partage des informations utiles à la mise à jour du plan d'accompagnement personnalisé (PAP) du résident. Il a une obligation de discrétion professionnelle.

L'emploi exige une station debout prolongée avec un rythme de travail soutenu. Le port d'une tenue professionnelle adaptée et dédiée à l'activité est requis. Si nécessaire pour l'activité, le port d'un équipement de protection individuelle approprié est exigé.

Le travail peut s'exercer en horaires décalés ou coupés, tous les jours de la semaine, y compris le weekend, les jours fériés et parfois la nuit.

■ CCP - Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents

- Nettoyer les locaux et les sanitaires communs dans le respect des modes opératoires
- Appliquer des protocoles de bionettoyage des chambres et des surfaces

■ CCP - Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement

- Contribuer au service du linge des résidents et de l'établissement
- Contribuer au service des repas des résidents

■ CCP - Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé

- Accompagner le résident dans ses déplacements
- Accompagner le résident à prendre son repas et à boire